



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

## Trente et unième session

Victoria Falls (Zimbabwe) 23-27 mars 2020

### Le rôle du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) dans les domaines des systèmes alimentaires et de la nutrition: comment promouvoir la convergence politique intersectorielle?

#### Résumé

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a été créé en 1974, en tant que comité du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). En 2009, il a été restructuré en profondeur et est devenu une plateforme à parties prenantes multiples consacrée au dialogue et au débat sur les politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau mondial. Il bénéficie de l'appui conjoint de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), dispose d'un Groupe consultatif auquel participent notamment le secteur privé, la société civile et des fondations et fait rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies.

Depuis les dernières conférences régionales de la FAO, deux sessions (quarante-cinquième et quarante-sixième sessions du CSA) se sont tenues à Rome, à la FAO, l'organisme qui accueille le Secrétariat du CSA. Le présent document revient sur les conclusions de ces sessions et décrit les activités futures qui figurent dans le Programme de travail pluriannuel du CSA approuvé à la quarante-sixième session du CSA, en octobre 2019. Deux nouveaux produits relatifs aux politiques seront négociés en 2020, puis présentés aux membres, en vue de leur approbation à la quarante-septième session du CSA, en octobre 2020: les Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition et les Recommandations en matière de politiques sur les approches agroécologiques et autres approches innovantes.

Le Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023 contient quatre thèmes qui, de l'avis des membres, sont essentiels pour atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau mondial: l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; la promotion de la participation et de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires; les outils de collecte et d'analyse de données; la réduction des inégalités.

#### Questions portées à l'attention de la Conférence régionale

##### La Conférence régionale est invitée à:

- reconnaître le caractère particulier du CSA en tant que plateforme à parties prenantes multiples;
- s'engager à soutenir la mise en œuvre des instruments de politique du CSA aux niveaux régional et national;

*Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

- reconnaître l'importance du processus actuel de convergence des politiques concernant les *Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition* qui doivent être adoptées à la quarante-septième session du CSA en octobre 2020;
- participer activement à la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Secrétariat de la Conférence régionale

[ARC-Secretariat@fao.org](mailto:ARC-Secretariat@fao.org)

## I. Introduction

1. Le présent document dresse un panorama de l'histoire du CSA et donne à la Conférence régionale des informations sur les derniers travaux accomplis par le CSA depuis la dernière réunion de la Conférence régionale en 2018 et sur les principales activités que le Comité réalisera sur la période 2020-2030, dans le cadre de son Programme de travail pluriannuel approuvé à sa quarante-sixième session, en octobre 2019.

## II. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

2. Le Comité a été créé en 1974, en tant que comité du Conseil de la FAO. Pendant ses trente-cinq premières années d'existence, le CSA a suivi de près la situation de l'offre et de la demande et l'état des stocks alimentaires. Il a communiqué à la communauté mondiale des informations récentes en temps utile, a étudié l'état des stocks alimentaires internationaux et a promu la régularité des flux commerciaux afin de répondre aux besoins des marchés intérieurs et mondiaux, y compris en ce qui concerne l'aide alimentaire lorsque cela était nécessaire. Ses membres ont recommandé des mesures politiques à court et long terme, afin d'aider les gouvernements à parvenir à une sécurité alimentaire minimale au niveau mondial. En 2009, il a été réformé en profondeur dans le cadre des réponses apportées par communauté internationale à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, principalement afin de renforcer les efforts menés en matière de gouvernance mondiale. La vision et le rôle du CSA ont été redéfinis afin de donner la priorité aux principaux défis que représentent l'éradication de la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition. La participation au CSA a été élargie afin d'y inclure les trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, la société civile, le secteur privé, des fondations et des chercheurs/universitaires. Un Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) a été créé au sein du CSA afin d'obtenir des éléments scientifiques et des connaissances qui éclairent les débats et la prise de décisions. Les règles et procédures du CSA ont été adaptées afin que celui-ci devienne la principale plateforme politique des Nations Unies dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui rend compte à l'Assemblée générale des Nations Unies par l'intermédiaire du Conseil économique et social des Nations Unies.

3. Depuis sa réforme, le CSA a promulgué les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, un Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées et treize ensembles de recommandations en matière de politiques sur un large éventail de sujets pertinents. Le HLPE a, quant à lui, publié quatorze rapports remarquables qui portent sur tous les domaines, du changement climatique à la transformation des systèmes alimentaires.

## III. Convergence des politiques

4. Conformément à son mandat approuvé à sa quarante-cinquième session en octobre 2018, le CSA élabore actuellement des Directives volontaires sur les systèmes alimentaires et la nutrition, qui seront présentées pour approbation à sa quarante-septième session, en octobre 2020. Ces directives donneront des orientations sur les politiques, les investissements et les dispositifs institutionnels nécessaires pour apporter des réponses aux principales causes de la malnutrition sous toutes ses formes. Elles ont vocation à contribuer à la mise en œuvre du Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025). Elles s'appuient sur les éléments scientifiques figurant dans le rapport n° 13 (2017) du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE) sur la nutrition et les systèmes alimentaires et sur les contributions reçues lors des consultations qui se sont tenues en 2019.

### **A. Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

5. Le CSA élaborera des Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui seront présentées pour approbation à la quarante-neuvième session du CSA en octobre 2022. Ces Directives volontaires donneront aux États membres et aux partenaires de développement des indications concrètes qui les aideront à faire progresser l'égalité des sexes, les droits des femmes et des filles, ainsi que l'autonomisation des femmes, dans le cadre des efforts visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition que ceux-ci mènent.

### **B. Recommandations d'ordre politique formulées à partir des rapports du HLPE**

6. Le CSA produira des recommandations en matière de politiques sur les «Approches agroécologiques et autres approches novatrices pour une agriculture et des systèmes alimentaires durables propres à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition», qui seront présentées à la quarante-septième session du CSA en octobre 2020, pour approbation. Ces recommandations, qui s'inspirent largement du rapport du HLPE sur le même sujet (Rapport n° 14, 2019), contribueront à la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et ont pour objectif de faire mieux comprendre les mesures politiques qui peuvent favoriser une transformation positive vers une agriculture et des systèmes alimentaires durables.
7. Conformément au Programme de travail pluriannuel du CSA pour 2020-2023, le Comité donnera les orientations sur les politiques mondiales suivantes, sur la base des conclusions et des recommandations des futurs rapports du HLPE:
  - a. La participation et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (approbation prévue à la quarante-neuvième session du CSA, 2022): le CSA préparera des recommandations visant à attirer, recruter et maintenir des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires, ce qui constitue un excellent moyen de concrétiser la vision du CSA, l'objectif de développement durable (ODD) 2 et d'autres ODD (notamment les ODD 5, 8, 9 et 10). Ces recommandations devraient constituer un document ciblé et axé sur l'action qui encouragera les politiques visant à créer des environnements favorables qui permettront d'exploiter l'énergie et les compétences des jeunes afin d'améliorer les systèmes alimentaires.
  - b. La collecte et l'analyse de données (approbation prévue à la cinquantième session du CSA, 2023): le CSA élaborera des recommandations concrètes sur les politiques qui permettront de renforcer les capacités des pays en matière de collecte, d'analyse et d'utilisation de données de qualité afin d'améliorer la prise de décision critique dans le domaine des politiques relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. En 2021, le CSA organisera des manifestations ayant pour objectif de faire émerger une compréhension commune des questions liées à deux axes de travail du CSA (collecte et analyse de données; réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition).
  - c. La réduction des inégalités au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (l'examen débutera fin 2023): le CSA proposera, sur la base d'un rapport du HLPE, une analyse des facteurs sous-tendant les inégalités socioéconomiques entre les acteurs des systèmes agroalimentaires qui ont une incidence sur les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. L'analyse portera sur les inégalités entre les sexes et la nécessité de créer des perspectives pour les jeunes.
8. Tous les rapports du HLPE et les recommandations en matière de politiques issues des échanges de vues qui ont lieu lors de chaque séance plénière et approuvées par le Comité sont accessibles sur le site Web du CSA, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/fr/>.

## IV. Axes de travail et activités du CSA

### C. Évaluation de l'efficacité du CSA

9. Le rapport final de l'évaluation indépendante du CSA a été publié en avril 2017. Il comporte quatorze recommandations visant à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience du Comité. Un rapport décrivant la suite donnée à cette évaluation a été approuvé à la quarante-cinquième session du CSA, en octobre 2018. Les recommandations, qui visent à exploiter le potentiel du CSA et de ses produits pour encourager l'action et l'adhésion, devraient permettre:
  - a. de renforcer le caractère stratégique des activités du CSA et d'axer celles-ci sur les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes au niveau mondial. La durée du Programme de travail pluriannuel du CSA est passée de deux ans à quatre ans depuis la période 2020-2023;
  - b. de fonder plus systématiquement les activités du CSA en matière de politiques au niveau mondial sur les éléments scientifiques indépendants provenant du monde entier, grâce à des échanges plus réguliers entre le Comité directeur du HLPE et le Bureau et le Groupe consultatif du CSA.
  - c. d'améliorer l'adhésion et l'engagement des représentants de haut niveau des États membres, par des séances plénières plus dynamiques et plus approfondies;
  - d. d'améliorer l'adoption des produits du CSA aux niveaux national, régional et mondial, grâce à une participation active de toutes les parties prenantes du CSA à la promotion du CSA et de ses produits relatifs aux politiques;
  - e. au CSA de disposer d'un financement adéquat et pérenne, au moyen d'une solide stratégie de mobilisation des ressources.

### D. Suivi («contrôle») des décisions et des recommandations du CSA

10. En 2017, le CSA a décidé d'organiser une «manifestation thématique mondiale» tous les ans, afin de contrôler les principaux produits du CSA relatifs aux politiques. Il est en outre convenu d'organiser de manière ponctuelle des manifestations qui permettront de suivre les recommandations du CSA en matière de politiques et de débattre de leur pertinence et de leur contribution en ce qui concerne l'élimination de la faim et de la malnutrition.
11. À sa quarante-cinquième session, le CSA a organisé une manifestation thématique mondiale dont l'objectif était de dresser un bilan de l'application des «Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une nourriture suffisante dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale», qui ont été approuvées par le CSA et adoptées par les Membres de la FAO en 2004. Ces Directives sont au cœur de la vision du CSA et ont été largement appliquées aux niveaux national et régional.
12. Les deux prochaines manifestations thématiques mondiales du CSA en 2020 et 2022 porteront respectivement sur:
  - a. le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (quarante-septième session du CSA, 2020);
  - b. les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (quarante-neuvième session du CSA, 2022).
13. À sa quarante-sixième session, en octobre 2019, le CSA a organisé une manifestation de suivi afin de dresser un bilan de trois ensembles de recommandations du CSA sur le thème de la petite agriculture. Les recommandations en question sont les suivantes: «Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (approuvée par le CSA en 2013); «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés» (approuvée en 2016); «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quel rôle pour l'élevage?» (approuvée en 2016).

14. Les parties prenantes ont souligné un certain nombre de bonnes pratiques permettant de soutenir les initiatives consacrées aux petits exploitants, notamment la participation de tous les groupes de parties prenantes à la prise de décision. Il faut que les autorités centrales et locales, les organismes de développement, les organisations de la société civile, le secteur privé, les institutions de recherche, les universités et, surtout, les organisations d'agriculteurs participent à ces processus, qui favorisent la collaboration et la convergence des efforts.

#### **E. Débats découlant des rapports du HLPE**

15. Le CSA débat avec tous les acteurs de questions de sécurité alimentaire et de nutrition, sur la base des rapports du HLPE:
  - a. À la quarante-sixième session du CSA, une séance a permis de partager des expériences sur les partenariats multipartites dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La séance s'appuyait sur un rapport publié en 2018 par le HLPE sur le même thème, qui avançait que les partenariats multipartites permettaient de prendre des mesures ambitieuses ayant des effets importants sur la sécurité alimentaire et la nutrition, grâce à la mise en commun des ressources. L'expérience montrait qu'il était complexe de mettre en place des partenariats multipartites et qu'il fallait déployer des efforts soutenus dont les coûts de transactions étaient élevés.
  - b. Le CSA a demandé au HLPE d'effectuer une analyse bilan, par laquelle il présenterait les conclusions de ses publications antérieures dans un exposé cohérent sur la sécurité alimentaire et la nutrition et le développement durable. Un rapport intitulé «Sécurité alimentaire et nutrition: exposé des faits au niveau mondial à l'horizon 2030» sera publié en juin 2020 et devrait donner des orientations stratégiques en vue de la réalisation de l'ODD 2 et du Programme 2030.